**Réunion du Conseil Municipal du 03 mars 2021 à 19 h**

Présents : Guy VADROT, Maire, Françoise GENERMONT, Isabelle TISSIER, Adjointes au Maire

Bruno DROUARD, Pierre FLANDIN, Isabelle GUERINONI, Lucien LAMBERTS, Gisèle MEUNIER, Adrien VASSEUR.

Absents : Patrice GUERINONI (Pouvoir Françoise GENERMONT), Florian LEGENDRE (Pouvoir Bruno DROUARD)

Secrétaire : Françoise GENERMONT

**I – Compte de Gestion 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion 2020, considérant que toutes les opérations sont régulièrement justifiées, approuve le compte de gestion 2020, à la majorité des présents (10 pours – 1 abstention).

**II – Compte administratif 2020**

Fonctionnement :

Résultat reporté : 61 527,04 €

Dépenses : 156 081,21 €

Recettes : 164 847,95 €

Investissement :

Résultat reporté : - 32 440,27 €

Dépenses : 22 867,70 €

Recettes : 30 862,27 €

Restes à réaliser : Dépenses : 2 645 €

Recettes : 16 520 €

Résultat de clôture : 52 040,69 €

Françoise GENERMONT est élue Présidente de séance pour le débat et le vote du Compte Administratif 2020, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, après un débat, adopte le Compte administratif 2020 à la majorité des présents (8 pours / 2 contres).

**III – Chemin des Vignes**

Une demande avait été faite pour l’amélioration de ce chemin.

Monsieur le Maire présente un devis de l’Entreprise DROUARD TP d’un montant de 600,00 € HT pour la livraison et la mise en œuvre de cailloux.

Bruno DROUARD quitte la salle afin que le Conseil Municipal puisse statuer.

Après débat et vote, le Conseil Municipal accepte le devis de l’entreprise DROUARD TP à l’unanimité des présents.

**IV – Questions diverses**

* Problème d’évacuation d’eau vers a salle communale : Devis proposé par DROUARD TP d’un montant de 1 130,00 € HT. Le Conseil Municipal décide de statuer lors de la réunion du budget.
* Système de vidéo protection : la Préfecture a donné son accord pour l’installation de ce système.
* Arrêt de bus : L’arrêt actuel étant très dangereux, le Conseil Municipal charge le Maire de faire une demande auprès du Conseil Régional afin de le déplacer sous les marronniers.
* Ecole SAINT LEONARD : Demande de participation financière : Le Conseil Municipal décide de ne pas l’évoquer au budget.
* Lavoir de Sauvigny : Nettoyage le 10 avril à 9 H. A confirmer par mail suivant la météo.

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 50

Le Maire, Le Secrétaire, Les Membres,